

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Melle XXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
XXXXXXXXXX

A l'attention de XXXXXX  
Entreprise XXXXXX  
9 rue de XXXX  
BP XXX  
XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur,

Suite à de nombreux problèmes constatés sur le chantier (cf. énumération ci joint) et engendrés par votre entreprise nous vous informons par la présente lettre que la facture concernant la situation n°4 des travaux de rénovation de notre maison, envoyée par vos soins le 05/12/07, ne sera pas réglée tant qu'une réunion regroupant chaque partie ne sera pas mise en place afin de discuter chacun de ces points.

Cette demande de réunion avait été annoncée par les propriétaires lors d'une conversation téléphonique avec M Berthelier faisant suite à un des problèmes constaté sur le chantier.

Comptant sur votre compréhension et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Melle XXXXXXXXXXXXXXXX

*Dossier concernant les problèmes rencontrés sur le chantier de notre maison située au lieu dit « xxxxx » à XXXXXX (XXXXX) et engendrés par l'entreprise XXXXXXXXY.*

## **I. RAPPEL :**

(Les points suivants ont été étudiés avec M. XXXXXXXX.)

- canalisation de l'évier prévu sans notre avis, absence de demande au propriétaire avant emplacement du bac à graisse ; conclusion : obligation de se baser sur cet emplacement pour placer l'évier : espace plus étroit que désiré entre bar et plan de travail futur de la cuisine. (Les plans donnés aux maçons travaillant sur le chantier où apparaît cette évacuation ne nous ont jamais été montrés). (Première semaine des travaux).
- Les évacuations se trouvant dans le salon et la cuisine pour alimenter les étages supérieurs ont été placés au fond de chacune de ces pièces sans être véritablement dans un coin : obligation de faire un coffre avec parfois, présence de coude.
- La hauteur des marches de l'escalier permettant l'accès entre l'entrée et le salon n'a pas été respectée alors que la consigne a été donnée plusieurs fois par le propriétaire, à M. Bonnefoy, en présence des ouvriers. Conclusion : le propriétaire a dû retirer les pierres de tailles le soir même. [Ce problème de hauteur a été récurrent sur le chantier et s'est répercuté de nombreuses fois auprès des autres artisans car le trait de niveau fait par les maçons n'était pas au bon endroit.]
- Présence d'une cour anglaise dans la cuisine : avant les travaux le propriétaire a communiqué la hauteur du sol par rapport au seuil (prise à l'aide d'un niveau laser) et la hauteur du plancher chauffant communiqué par le plombier, les données ayant été inscrites dans un dossier qui semble t-il n'ait jamais été véritablement ouvert, il a été décidé qu'une cour anglaise soit installée alors qu'elle n'était peut être pas nécessaire (au vu de la hauteur de remblais mise en œuvre par les maçons)
- Poutres du salon tachées lorsque les maçons ont fait la dalle du premier étage (même après avoir été sablées par vos soins et poncées par le propriétaire, les « auréoles » reviennent.) [Tâche sur l'œil de boeuf provoqué par l'écrasement d'un marron lors, semble t-il, d'un jeu enfantin pratiqué par les ouvriers sur le chantier.]
- Epaisseur de la dalle du premier étage modifiée (nous sommes passés du 8 cm initialement prévu à 25 cm) ; conclusion : la taille des radiateurs initialement prévue a dû être modifiée (hausse du tarifs de ces derniers), les gardes corps ont dû être modifiés.

*Pour rappel, moins-value signalée lors de notre réunion avec M. Xxxxxxx et à prendre en compte :*

- **isolant de chape**
- **fausse septique** : à filtre à sable initialement prévue, remplacée par fausse septique à épandage.

## II. A NOTER :

Les points suivants restent à discuter.

### 1. Le seuil de la porte d'entrée :

La réservation demandée n'a pas été respectée, conclusion : les tommettes initialement prévues à cet endroit ne passaient plus. Le problème de la réservation à cet endroit avait pourtant déjà été soulevé lors de la pose des marches d'escalier (cf. point déjà cité).

Une demande a été faite auprès du menuisier pour la dépose et pose de la porte (facture de 150 euros HT soumise et acceptée par M. Xxxxxxx). Il a également été demandé de refaire le seuil.

Après une longue attente, le seuil a été refait en respectant la réservation mais nouveau problème : il n'était pas de niveau, conclusion : le menuisier a dû le meuler avant de pouvoir installer sa porte.

### 2. La fenêtre de l'entrée (entre vestiaire et WC)

Elle n'a jamais été décalée (suite à l'effondrement du mur existant en pierres entre terrasse couverte et entrée, le remplacement de ce dernier par un mur en brique modifiait les plans ; il avait donc été demandé en juillet que les dimensions des toilettes restent les mêmes et que celles du vestiaire soit modifiées, en contre partie il avait été précisé que la fenêtre soit décalée, la réponse donnée à ce moment là avait été « bien sûr et pas de problème puisque les jambages ne sont pas encore fait ». Malheureusement cette modification n'a jamais été faite ; conclusion : la cloison séparant ces deux pièces ne peut plus se trouver au milieu de la fenêtre, le vantail gauche de cette dernière se trouvant dans les toilettes ne peut alors plus s'ouvrir à 90 degré.

### 3. Crépi « imitation pierres de taille » face nord

- absence de nettoyage sur les menuiseries ainsi que sur les pierres
- travail exécuté de façon plus que grossière (cf. photos qui seront apportées le jour de la réunion.)

### 4. Le temps d'exécution des travaux

Exemple : le temps mis pour l'encadrement de l'entrée en pierres de tailles : report de plusieurs des artisans (menuisier, plaquiste et plombier)

### 5. Ponçage exécuté par l'entreprise « roanne chape » :

Absence d'avertissement du moment du passage : ponçage pas terminé dans la cuisine (dû au stockage du placo qui aurait pu être déplacé si nous avions été tenu au courant du jour du passage).

### 6. Dégradation sur le chantier

Forcés de constater que la négligence professionnelle des maçons travaillant sur ce chantier provoque assez souvent des dégradations, nous vous soumettons en exemple :

- l'oubli de la fermeture du portail séparant le pré et la cour a provoqué ce jour, lundi 10/12 après midi, la détérioration de ce dernier. (Les maçons étaient les seuls artisans présents sur le chantier ce matin et le propriétaire est passé du matin sur le chantier et n'a rien constaté).
- Ce jour également, constatation de la dégradation de la porte en bois du local PAC dû à la présence d'enduit..... (Les maçons ayant continué l'enduit imitation pierres de taille ce matin...)

### 7. Absence de matériel

Très souvent, les maçons empruntent du matériel au propriétaire : étais, échelle, brouette,...). Exemple, vendredi 7 décembre, ils sont arrivés sur le chantier pour finir l'arasement du mur en brique et l'encadrement des fenêtres, face nord, mais... sans brouette...

### Rajouté le 27 février 2008

- **Couvercle de la rehausse** de la fausse septique non adaptée (signalé par les propriétaires)
- **Le fossé de derrière** (face nord) de nouveau bouché après passage des maçons pour enduit fausses pierres
- **Enduit fausse pierre** : les jambages étaient tellement importants en béton que le recouvrement en enduit ne peut vraiment pas être naturel
- **Escalier du hall**, après avoir été démonté pour un problème de hauteur non respectée il apparaît qu'il manque toujours 0.5cm pour que le carrelage soit à la même hauteur (il faudrait maintenant poncer les pierres de taille....)
- A signaler : multiples fissures sur la **dalle de l'étage** (voir photos)
- **Ragréage** de cette même dalle non terminée
- Rappel : **le ponçage du rez de chaussé** : tps de travail du propriétaire.....
- **Ornement du mur en briques** sur la terrasse couverte, non terminée.